

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MARS 2019

Excusés :

Monsieur Christian HUSSON, pouvoir à Monsieur Jacques de CHABANNES,
Madame Valérie MERLE, pouvoir à Madame Stéphanie CHERVIN,
Madame Céline CHEVENIER, pouvoir à Madame Annie de CHABANNES.

Le compte rendu du Conseil du 14 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Décision de commander auprès de l'UGAP la balayeuse aspiratrice SWINGO CS 256+ EUROP SERVICE pour un montant de 91 011,63 € HT.
- Décision d'attribuer à Monsieur Roland GALTIER - 32 rue de la Mairie à Saint Geniès-des-Mourgues (34160), le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'orgue de l'église Saint Jean-Baptiste de Lapalisse pour un montant de 12 186, 58 € HT.

1/ Tableau des effectifs modifications.

À l'unanimité, le conseil municipal se prononce pour la suppression d'un poste d'Attaché Principal et la création d'un poste d'Attaché au 1er mai 2019.

2/ Place de la République – Vente de Terrain.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de vendre une parcelle de terrain d'une superficie de 2 m² à Mme GIRAUD PICARD, place de la République pour l'agencement de sa clôture après suppression du poteau électrique.

3/ Aménagement Place de la République – Fonds de concours du département.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer une convention avec le département de l'Allier pour le reversement à la commune d'un fonds de concours, destiné à compenser les dépenses liées aux travaux de réfection de la couche de roulement de la RD7, Place de la République.

4/ Voirie de Lachat – Intégration dans le domaine public communal.

Les opérations de bornage étant achevées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le plan de division établi, d'intégrer d'office cette voirie dans le domaine public communal, et de la nommer rue de Lachat.

5/ Chemin Rural Chez Papon – Cession.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité des membres présents (Mme Stéphanie CHERVIN s'étant retirée au moment du vote) l'aliénation d'un tronçon du chemin rural « Chez Papon », d'une superficie de 390 m², à Monsieur Richard RONDEPIERRE qui s'est porté acquéreur.

6/ Voirie Lotissement « Le Clos des Rosiers » - Intégration au domaine public communal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la rétrocession par la Communauté de Communes Pays de Lapalisse de la Voirie du Lotissement « Le Clos des Rosiers » et des espaces verts. La voirie est dénommée « rue du Clos des Rosiers », elle est numérotée et classée dans le domaine public communal.

7/ Tableau de Voirie Communale – Modifications.

Compte tenu des décisions précédentes, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de modifier le tableau de la Voirie Communale en intégrant les rues de Lachat et Clos des Rosiers, ce qui porte la longueur de la voirie communale à 35 345 mètres.

8/ Comptes de gestion 2018- Commune et Assainissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité déclare que les résultats dressés pour l'exercice 2018 par la Trésorerie de Lapalisse n'appellent aucune observation, ni réserve, aussi bien pour le budget général que pour le budget assainissement.

9/ Compte Administratif 2018 – Commune.

À la clôture de l'exercice 2018, l'excédent de fonctionnement s'élève à 1 548 067,25 €, et le déficit d'investissement à 580 081,04 € ; avec des restes à réaliser excédentaires, le déficit total d'investissement s'élève à 420 828,04 €.

10/ Compte Administratif 2018 – Assainissement Collectif.

À la clôture de l'exercice 2018, l'excédent de fonctionnement s'élève à 122 822,96 €, et le déficit d'investissement à 28 419,45 € ; avec des restes à réaliser déficitaires, le déficit total d'investissement s'élève à 51 129,45 €.

11/ Affectation du résultat – Budget Général.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proposition d'affectation de l'excédent de fonctionnement du budget général.

12/ Affectation du résultat – Budget Assainissement Collectif.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la proposition d'affectation de l'excédent de fonctionnement du budget assainissement.

13/ Bilan des Acquisitions et Cessions foncières.

L'assemblée délibérante à l'unanimité prend acte du bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la commune en 2018 :

- Acquisition d'une parcelle de terrain de 2 m² en alignement de la rue Jean Marie Malbrunot
- Cession d'une parcelle de terrain rue Barthélemy Guillon, en régularisation d'un échange de terrain acté par le Conseil Municipal en 1976.

14/ Subventions aux Associations.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions d'attribution des subventions aux associations telles que présentées par la Commission des Finances. Un état des charges afférentes aux associations, prises en charge par les collectivités, est présenté en séance et transmis en annexe à ce compte rendu.

15/ Subvention au titre des Amendes de Police.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le programme de travaux présenté pour bénéficier de la subvention au titre des amendes de police en 2019.

16/ Admissions en non valeur – Assainissement.

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité d'admettre en non valeur, en raison de l'impossibilité de recouvrer les sommes dues, les listes des créances relatives à la redevance d'assainissement collectif présentées, pour un montant total de 3 779,54 €.

17/ Décision Modificative N°1.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les virements de crédits présentés :
- rajout de 8 400 € sur le programme de réfection des bornes à verre et à papier
- rajout de 3 498 € au programme équipements divers pour l'achat de panneaux de signalisation.

18/ Questions diverses.

**1/ Plan d'Eau « Maurice » - Bail avec les « Pêcheurs à la Ligne de la Besbre –
Renouvellement.**

L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité de renouveler le bail avec l'Association « Les Pêcheurs à la Ligne de la Besbre » pour l'exploitation des droits de pêche sur le Plan d'eau « Maurice », pour une durée de 9 ans renouvelable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 38.

Fait à LAPALISSE, le 21 mars 2019
Le Maire,

